

ACCÉDER À LA MARQUE TOURISME ET HANDICAP[®]



→ Avec la marque nationale Tourisme et Handicap, développez votre potentiel client. Profitez d'un avantage concurrentiel en privilégiant des clientèles en situation de handicap (4 déficiences : auditive, mentale, motrice et visuelle) et en rendant accessible votre établissement à tous (seniors, femmes enceintes, familles avec jeunes enfants...).

LES +

- **Une marque nationale certifiée, reconnue et repérée** par les clientèles en situation de handicap.
- **Un accompagnement sur-mesure**, avec des conseils personnalisés et pertinents issus d'une expertise reconnue.
- **Un marquage visuel et une valorisation de votre établissement** dans les outils de communication de Charentes Tourisme et sites internet spécialisés.
- **Une démarche qualité citoyenne** permettant d'offrir à une clientèle en situation de handicap des vacances en toute liberté, sécurité et autonomie mais également d'intégrer confort et accessibilité pour tous.

L'offre comprend :

- Une visite conseil sur site ou un conseil sur plan.
- Une visite de labellisation par un conseiller-évaluateur et un représentant du milieu associatif du handicap après réalisation de vos aménagements.
- L'obtention de la marque nationale « Tourisme et Handicap » après validation en commission départementale (valable 5 ans et pour au moins 2 déficiences).
- La promotion de votre établissement sur le site internet de Charentes Tourisme et sur le site national www.tourisme-handicap.gouv.fr
- Un rapport personnalisé avec des préconisations à chaque étape.



Pour qui ?

- Meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes
- Hôtels
- Campings
- Résidences de tourisme
- Villages vacances
- Sites de visite
- Activités de loisirs
- Restaurants
- Offices de tourisme



Prérequis

Être classé, labellisé ou adhérent à un office de tourisme.



Durée

de validité de la marque : 5 ans



Prix

- 120 € pour les ERP*
- 90 € pour les établissements non ERP*
- Tarif dégressif pour l'accession à la marque d'une 2^e et 3^e structure : 70 €
- Au-delà : sur devis

La marque « Tourisme & Handicap » est renouvelable gratuitement au terme des 5 ans, après une visite de vérification s'appuyant sur les cahiers des charges nationaux.

*ERP : Etablissement recevant du public

